

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2016-09 en date du 16/03/2016 approuvant le compte administratif 2015 du budget assainissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 16 mars 2016, à 20H30, suivant convocation en date du 10 mars 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	3	11	14	14	0

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Michel JACQUET, Thierry ARMAND, Christine CASTANET, Marc DUBREUIL, Christelle LATOUR, Thierry BERGER, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES.

Représentés : MM. Michel DUCHEZ procuration à Michel JACQUET, Aurore DUFOUR procuration à Sylvie ALAMARGOT, Andrée HARGE procuration à Thierry BERGER.

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 du budget assainissement, dressé par M. Alain FAUCHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité ;

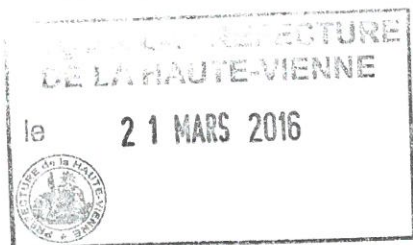
1°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2015 du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultat reportés		0,00	12636,66		12636,66	0,00
Opérations de l'exercice	38836,29	48167,83	104258,95	171707,75	143095,24	219875,58
TOTAUX	38836,29	48167,83	116895,61	171707,75	155731,90	219875,58
Résultats de clôture		9331,54		54812,14	-54812,14	9331,54
Restes à réaliser			249755,60	131625,00	249755,60	131625,00
TOTAUX CUMULES		9331,54	249755,60	186437,14	194943,46	140956,54
RESULTATS DEFINITIFS		9331,54	63318,46		53986,92	

2°) **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.



A La Geneytouse, le 17 mars 2016

Le maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée le 19 mars 2016 et transmise à la Préfecture.